|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Révision 1 du Document** **TDAG-2****4/16-F** |
|  | **6 mai 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications | |
| Alliance de l'innovation et de l'entrepreneuriat au service du développement du numérique | |
|  | |
| **Résumé:**  Le présent document donne des informations actualisées sur l'[Alliance de l'innovation et de l'entrepreneuriat au service du développement du numérique](https://www.itu.int/itu-d/sites/innovation-alliance/fr/), qui a vocation à répondre aux nombreux besoins des membres de l'UIT qui n'ont pas encore été satisfaits dans le domaine de l'innovation, comme il ressort du Plan d'action de Kigali adopté à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) et de la Résolution de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2022 (PP-22) citée en référence ci-dessous.  L'Alliance contribuera à la mise en œuvre des cinq domaines prioritaires de l'UIT-D définis à la CMDT-22 et des initiatives régionales pertinentes.  Le présent document contient une description des progrès accomplis dans le cadre de l'Alliance de l'innovation et de l'entrepreneuriat au service du développement du numérique et offre une vue d'ensemble des activités menées actuellement. Cette initiative a été lancée pour économiser des ressources et optimiser l'affectation des ressources à l'échelle des régions, afin de mettre en œuvre les initiatives régionales adoptées sur une base commune.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.  **Références:**  Résolutions 85 (Rév. Kigali, 2022), 89 et 90 (Kigali, 2022) de la CMDT.  Initiatives régionales de l'UIT: AFR4, AMS3, ARB4, ASP4, CEI3, CEI5, EUR5.  Résolution 205 de la Conférence de plénipotentiaires; Plan stratégique de l'UIT (Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires). | |

# 1 Considérations générales

L'Alliance de l'innovation et de l'entrepreneuriat au service du développement du numérique a été créée le 25 juillet 2023 par le Directeur du BDT afin de répondre aux nombreux besoins des membres de l'UIT qui n'ont pas encore été satisfaits dans le domaine de l'innovation, comme il ressort du Plan d'action de Kigali adopté à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) et des résultats de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2022 (PP-22).

L'Alliance vise à créer "un avenir numérique plus équitable pour tous" et à contribuer à la mise en œuvre des deux réalisations ci-après dans le cadre des priorités de l'UIT-D:

– Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC et la généralisation du numérique dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé.

– Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT dans le domaine des télécommunications/TIC pour favoriser la transformation numérique.

Les travaux de l'Alliance s'inscrivent dans le droit fil:

– des Résolutions 89 et 90 (Kigali, 2022) et 85 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, qui fournissent des orientations précises sur le rôle de l'innovation dans la transformation numérique de la société;

– des initiatives régionales de l'UIT définies pour toutes les régions, au titre desquelles il est demandé de se concentrer davantage sur ce domaine;

– de la Résolution 205 de la PP, "Rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour appuyer l'économie et la société numériques", dans laquelle il est rappelé que le BDT joue un rôle prépondérant dans le domaine de l'innovation en faveur du développement du numérique;

– du Plan stratégique de l'UIT (Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP).

L'Alliance vise à fournir un appui "aux membres de l'UIT-D avec des méthodes nouvelles, plus résilientes et tournées vers l'avenir grâce auxquelles ils seront en mesure d'évoluer en toute sécurité dans un monde numérique de plus en plus imprévisible, incertain, complexe et ambigu et de mettre en œuvre les résultats définis dans le Plan d'action de Kigali".

À cet égard, l'Alliance contribuera à réduire "les disparités en matière d'innovation numérique et [à] donner aux membres de l'UIT-D les moyens de relever les obstacles qu'ils rencontrent sur la voie de la transformation numérique et d'accélérer les effets que produisent leurs écosystèmes sur les secteurs transversaux, l'objectif étant d'édifier une société inclusive et durable".

Elle aidera les pays à renforcer les capacités locales en matière d'innovation et d'entrepreneuriat pour atteindre cinq objectifs stratégiques:

|  |  |
| --- | --- |
| **Capacité d'étudier et d'anticiper les grandes tendances** | Permettre aux pays d'avoir une longueur d'avance et de comprendre les dynamiques qui sous-tendent l'évolution des technologies, des politiques et de l'innovation. |
| **Innovation ouverte dans le domaine des technologies** | Exploiter le savoir-faire technologique et le concrétiser sous la forme de biens mondiaux, grâce à l'innovation ouverte et à des mécanismes multi-parties prenantes, afin d'accélérer l'accès de tous aux technologies émergentes. |
| **Croissance de l'entrepreneuriat et des PME** | Accélérer l'adhésion à l'entrepreneuriat numérique axé sur l'innovation et permettre aux talents d'intégrer l'inclusion socio‑économique dans leurs communautés. |
| **Mettre les politiques à l'épreuve** | Élaborer des politiques souples qui offrent aux parties prenantes un cadre sûr pour mener des expérimentations afin d'encourager l'innovation et d'attirer des investissements dans l'écosystème numérique. |
| **Accélération des initiatives relatives aux écosystèmes** | Promouvoir la collaboration et les synergies qui font évoluer les innovations numériques et créent de la valeur dans tous les secteurs économiques pour favoriser une économie numérique compétitive. |

L'Alliance s'est engagée à atteindre les résultats ci-dessus moyennant trois instruments:

– Un réseau de centres d'accélération de l'UIT.

– Un Conseil de l'innovation numérique.

– Un Laboratoire de transformation numérique.

Ensemble, ces instruments permettront d'offrir de nouveaux produits et services aux membres de l'UIT afin qu'ils soient à même de s'adapter facilement à l'évolution de l'environnement numérique.

# 2 Principaux instruments

Le BDT a mis en place les trois instruments précités tout au long de l'année dans le cadre d'un modèle d'apprentissage pour s'assurer que chacun d'entre eux est en mesure de produire des résultats. La présente section met en avant les activités entreprises au titre de chaque instrument depuis la dernière réunion du GCDT. Elle fournit en outre des informations sur les travaux à venir.

## 2.1 Réseau de centres d'accélération

Un appel à manifestation d'intérêt a été adressé début 2023 aux entités souhaitant intégrer le réseau de centres d'accélération. L'objectif était de créer un véritable réseau de centres d'accélération aux niveaux mondial, régional et national en vue de renforcer les capacités d'innovation locales des pays pour accélérer l'innovation, l'entrepreneuriat et le passage au numérique des économies au niveau local, afin de stimuler et d'appuyer la compétitivité des secteurs économiques.

[Dix-sept organisations de 16 pays ont été sélectionnées à l'échelle mondiale pour accueillir les centres](https://www.itu.int/itu-d/sites/innovation-alliance/fr/events/news/communique/).

Pour chaque centre d'accélération, des objectifs stratégiques particuliers ont été définis, lesquels contribueront aux travaux des autres centres. Les produits et services qui seront fournis par les centres sont conçus et personnalisés à l'aide de manuels thématiques standard élaborés dans le cadre des activités du Laboratoire de transformation numérique.

Des directives opérationnelles ont été élaborées pour servir de cadre à la collaboration entre l'UIT et les centres d'accélération de l'UIT participants. Elles font partie de l'accord de coopération que chaque centre a dû signer avec l'UIT avant de commencer ses activités. Ces directives couvrent de nombreux sujets, y compris l'assurance qualité et l'évaluation des résultats par l'UIT, à l'instar d'autres programmes analogues de l'UIT, comme les Centres d'excellence et les Centres de formation de l'Académie de l'UIT.

L'UIT a accueilli la [première réunion du Réseau de centres d'accélération](https://www.itu.int/itu-d/sites/innovation-alliance/events/news/acceleration-centre-event-dubai/), du 4 au 8 mars 2024, à Dubaï (Émirats arabes unis). La tenue de cette réunion s'inscrivait dans la mise en œuvre partielle de l'engagement pris par l'Autorité de régulation des télécommunications et des services publics numériques (TDRA) des Émirats arabes unis au titre de la Coalition Partner2Connect, qui consistait à investir 5 millions AED dans le renforcement des capacités dans le cadre des ateliers mondiaux iCODi. Trente-cinq participants, issus de 15 centres et de 14 pays, ont participé à une expérience interactive et pratique au cours de l'atelier et utilisé deux des manuels de l'Alliance sur les thèmes suivants: vision stratégique et élaboration d'initiatives relatives aux écosystèmes.

Pour appuyer davantage le renforcement des capacités dans les centres, le BDT élabore actuellement une série de formations à partir d'un cadre de compétences correspondant aux capacités nécessaires à l'Alliance. Un cours général concernant les [bases de la vision stratégique](https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/strategic-foresight-101) sur la capacité d'étudier et d'anticiper les grandes tendances, destiné à la population générale, est dispensé sur la plate-forme de l'Académie de l'UIT depuis le 15 mars 2024. Le cours permet aux participants d'acquérir des compétences pour incorporer une vision stratégique dans leurs domaines respectifs, afin d'encourager la réflexion stratégique et l'innovation dans les initiatives relatives au développement du numérique. Des cours plus spécialisés destinés aux centres sont en cours d'élaboration.

Il est prévu que les centres multiplient leurs activités au cours du second semestre de 2024, après avoir procédé à un processus rigoureux de conception et de renforcement des capacités au niveau des centres. Afin de parvenir à une meilleure représentation géographique, l'objectif est d'augmenter le nombre de centres d'accélération dans les régions non représentées où aucun centre n'avait été sélectionné pour constituer le premier groupe de centres d'accélération. Le BDT prévoit de lancer un nouvel appel au début de l'année prochaine et de sélectionner un deuxième groupe de centres d'accélération, afin de laisser aux centres actifs le temps de produire des résultats concrets et au BDT de poursuivre ses travaux compte tenu des enseignements tirés. De nombreuses organisations ont fait part de leur intérêt en vue d'intégrer le réseau de centres d'accélération.

## 2.2 Conseil de l'innovation numérique

Le Conseil de l'innovation numérique a été créé pour fournir des orientations stratégiques, mettre à disposition des compétences spécialisées et mener des activités de sensibilisation concernant sa mission, qui consiste à mettre en place des leviers essentiels à l'échelon local et à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine du développement du numérique, afin de créer un avenir numérique plus inclusif et équitable pour tous. [Vingt-trois personnalités éminentes ont été sélectionnées dans le cadre d'un processus de nomination pour devenir membres du Conseil de l'innovation numérique](https://www.itu.int/itu-d/sites/innovation-alliance/events/news/announcement-board/) sur la base de l'intérêt qu'elles ont manifesté. Ces membres participent à titre gracieux et couvrent leurs propres dépenses.

Puisque l'Alliance vise à renforcer les capacités d'innovation et à créer des liens aux niveaux national, régional et mondial, le Conseil se compose actuellement de spécialistes de renom d'institutions des Nations Unies, de gouvernements et du secteur privé.

La [réunion inaugurale du Conseil de l'innovation numérique](https://www.itu.int/itu-d/sites/innovation-alliance/events/news/inaugural-board-meeting/) s'est tenue les 19 et 20 mars 2024, à Genève (Suisse). Les membres du Conseil se sont réunis pour jeter les bases des activités de l'Alliance et élaborer des stratégies visant à faire progresser l'innovation numérique à l'échelle mondiale. La réunion a rassemblé 21 des 23 membres du Conseil de l'innovation numérique, issus de divers pays et organisations, qui se sont engagés dans une mission collective au service d'un avenir numérique inclusif et durable.

Parmi les principaux résultats de la réunion du Conseil de l'innovation numérique figure la demande d'élaboration d'un mécanisme de mobilisation des ressources et d'une stratégie de communication visant à faire en sorte que les instruments de l'Alliance bénéficient d'un financement adéquat pour être mis en œuvre à grande échelle et avoir des retombées. Un autre résultat consistait à accroître tant le nombre de centres d'accélération que de Membres du Conseil de l'innovation numérique. En ce qui concerne les nouveaux Membres du Conseil de l'innovation numérique, il a été recommandé d'inclure la participation de capitaux-risqueurs, d'établissements universitaires et de membres de la société civile. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour attirer d'autres membres.

L'un des Coprésidents de l'Alliance, Ministre délégué de l'Inde, a invité les autres Membres à New Delhi, où il accueillera la prochaine réunion du Conseil de l'innovation, plus tard dans l'année, en parallèle à l'Assemblée mondiale de la normalisation des télécommunications.

## 2.3 Laboratoire de transformation numérique

Le Laboratoire de transformation numérique joue un double rôle, qui consiste d'une part à soutenir la conception et la mise en œuvre des activités du réseau de centres d'accélération, et d'autre part, à fournir une assistance technique, que ce soit en présentiel ou à distance, aux pays qui sollicitent l'assistance du BDT dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

À ce jour, les activités suivantes ont été mises en œuvre par le BDT en vue de donner effet au Laboratoire de transformation numérique:

1) Création d'un espace physique au siège de l'UIT utilisé pour concevoir et organiser des formations en présentiel avec des délégations en visite ou des délégués présents à des réunions à Genève, ou des cocréations et des réunions hybrides avec les parties prenantes.

2) Élaboration, mise à l'essai et mise en œuvre de cadres, outils et procédés en tant que supports de connaissance, tels que des manuels pour appuyer l'innovation et l'entrepreneuriat.

3) Fourniture en temps utile d'activités de renforcement des capacités aux États Membres qui travaillent en coopération avec un centre d'accélération en particulier ou avec l'ensemble du réseau de centres d'accélération.

Dans le souci d'intégrer l'innovation dans la mise en œuvre des cinq priorités de l'UIT-D, plusieurs manuels ont été mis au point. En outre, le Laboratoire élabore des manuels relatifs aux catalyseurs opérationnels connexes pour encourager une gestion souple, transparente et efficace des centres. Les manuels font fonction de procédures opérationnelles normalisées (SOP) pour la fourniture des services associés, conformément à leurs objectifs.

Les manuels suivants ont été élaborés et ou sont en cours d'élaboration et de mise à l'essai avant leur utilisation: manuel sur la vision stratégique, manuel sur la croissance de l'entrepreneuriat et des PME, manuel sur l'élaboration d'initiatives relatives aux écosystèmes, manuel sur l'innovation ouverte dans le domaine des technologies, manuel sur la mise à l'épreuve des politiques, manuel de conception de programmes conjoints, manuel sur la mobilisation des ressources et les partenariats et manuel sur la communication et les activités de sensibilisation.

Chaque manuel est assorti d'indicateurs fondamentaux de performance clairement définis, qui aideront à mesurer les résultats de chaque centre au cours de ses activités.

Le Laboratoire de transformation numérique a organisé deux ateliers sur la capacité d'étudier et d'anticiper les grandes tendances (atelier sur la capacité d'étudier et d'anticiper les tendances en matière de soins de santé sur le dernier kilomètre, Lucknow, juillet 2023, et atelier sur une vision stratégique pour atteindre les ODD, New Delhi, octobre 2023) et contribué à l'organisation d'une présentation ("Innovation et entrepreneuriat au service des ODD") lors du Congrès indien sur la téléphonie mobile.

Des remerciements sont adressés aux États Membres qui ont contribué aux travaux menés dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat, à savoir le Gouvernement du Japon, les Émirats arabes unis et le Gouvernement de la Chine. En outre, des travaux sont menés en coordination avec le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT.

# 3 Conclusion

Pour mettre en œuvre les initiatives régionales ainsi que les résolutions pertinentes, le BDT travaille en collaboration avec les commissions d'études, et facilite le partage de connaissances et la diffusion de bonnes pratiques dans tous les pays. Le BDT promeut, dans le cadre du mandat de l'UIT, l'entrepreneuriat numérique et le développement de l'innovation numérique.

Marche à suivre

3.1 Le BDT est engagé à mettre pleinement en œuvre les initiatives régionales approuvées par la CMDT-22 ainsi que les résolutions pertinentes relatives à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en tirant parti de l'initiative à plusieurs facettes que constitue l'Alliance.

3.2 Le BDT poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre de manuels, ainsi que la fourniture d'activités de renforcement des capacités, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les centres relevant de l'Alliance.

3.3 Le BDT continuera de travailler étroitement avec les autres Secteurs de l'UIT et de collaborer avec elles en créant des synergies dans ce domaine.

3.4 Le BDT continuera de collaborer étroitement avec le Centre d'innovation mondial faisant partie du Bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud, situé à New Delhi, dans un souci de cohérence.

3.5 Le BDT tiendra dûment compte des avis formulés par le Conseil de l'innovation numérique et collaborera avec celui-ci pour assurer la mise en œuvre réussie des objectifs de l'Alliance de l'innovation et de l'entrepreneuriat, conformément aux initiatives régionales adoptées et aux résolutions pertinentes de l'UIT.

3.6 Le BDT mettra pleinement en œuvre le projet récemment élaboré et conclu sur l'Accélérateur d'initiatives régionales axé sur les initiatives régionales dans le domaine de l'innovation approuvées à la CMDT-22.

3.7 Le BDT nouera de nouveaux partenariats durables avec des parties prenantes, notamment d'autres institutions des Nations Unies, des Membres de Secteur de l'UIT-D et des établissements universitaires.

Le GCDT est invité à prendre note du présent rapport, en particulier la section 2 du document, et à fournir les indications qu'il jugera nécessaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_